



Procès-verbal de l'Assemblée communale de la commune mixte de Montfaucon Le lundi 20 février 2023 à 20.00 heures, au complexe scolaire

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôts et le budget 2023
3. Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 450'000.- pour l'assainissement de la STEP, à couvrir en partie par le fonds existant et un emprunt complémentaire
4. Discuter et approuver le crédit de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une place de jeu au village, à couvrir par un emprunt après d'éventuelles subventions à recevoir
5. Zone d'activités d'Intérêt Cantonal (AIC)
 - a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes
 - b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement
 - c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement
6. Discuter et approuver un échange de terrain d'une surface d'environ 900 m² entre la commune et M. Ali Rebetez
7. Renouvellement des représentants de la commune à la commission du Cercle scolaire primaire
8. Renouvellement de l'organe de contrôle
9. Information générale des projets communaux
10. Divers

Le Président ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue les membres du conseil communal ainsi que le secrétaire de la soirée, Monsieur Michel Beuret. Le Président se présente, il déclare l'assemblée ouverte en mentionnant que celle-ci a été convoquée dans la feuille officielle du 2 février 2023 et par tout-ménage communal publié le 26 janvier 2023. Il rappelle les droits politiques pour les ayants-droit (ci-après AD) au vote. Un employé de voirie, le secrétaire de l'assemblée ainsi que les représentants de la presse n'ont pas le droit de vote lors de cette assemblée, ils ne seront pas comptés comme AD au vote.

Le Président propose Mme Laure Jeanbourquin ainsi que M. Ronny Villiger comme scrutateurs. Aucune autre proposition n'est faite. Ces deux personnes sont remerciées. Les scrutateurs comptent le nombre d'AD : 73 AD sont présents.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Claude Schaffter
Secrétaire : M. Michel Beuret
Scrutateurs : Mme Laure Jeanbourquin et M. Ronny Villiger

Il est relevé que, selon une demande d'un citoyen, l'assemblée sera enregistrée. Le Président ne lit pas l'ordre du jour du soir, étant donné qu'il a été publié par tout-ménage et qu'il est affiché à l'écran.

Une citoyenne demande une modification de l'ordre du jour. Elle demande que les points 3 et 4 soient passés avant le point 2. Aucune opposition n'est faite, la modification de l'ordre du jour est donc acceptée. Le nouvel ordre de l'ordre du jour est le suivant : 2. Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 450'000.- pour l'assainissement de la STEP de Montfaucon, à couvrir en partie par le fonds et un emprunt complémentaire, 3. Discuter et approuver le crédit de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une place de jeux au village, à couvrir par un emprunt après d'éventuelles subventions à recevoir, 4. Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôts et le budget 2023. Tous les autres points restent à leur place initiale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Un citoyen relève que selon le règlement d'organisation, il est possible de faire des modifications écrites du PV des assemblées 4 jours avant la prochaine assemblée, et non 1 jour avant comme cela a été mentionné dans la convocation. Le Président en prend note et dit que cela sera corrigé pour la prochaine assemblée.

Un citoyen demande que l'on rajoute, au point 6, concernant l'information du maire sur la situation de la commune, au quatrième paragraphe, après « *dans leurs dicastères respectifs* », « *notamment sur les travaux du chantier de la STEP et sur la construction d'un bovi-stop en direction des Peignières* ». Aucune opposition n'est faite, la modification est donc acceptée.

2. Discuter et approuver le crédit complémentaire de CHF 450'000.- pour l'assainissement de la STEP de Montfaucon, à couvrir en partie par le fonds et un emprunt complémentaire

Le Président donne la parole à la conseillère en charge du dicastère de l'environnement pour l'entrée en matière du point. Elle explique qu'il est question de voter un crédit complémentaire

d'un montant de CHF 450'000.- pour poursuivre les travaux d'assainissement de la STEP. Le montant sera pris en partie sur le fonds de réserve et un emprunt sera effectué pour le reste.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est donc acceptée.

Le Président lui donne à nouveau la parole pour l'explication détaillée du point. Elle explique les différents travaux d'assainissement qui ont été réalisés à la STEP en 2022. Elle relève qu'elle a négocié le nettoyage du stockeur de boues avec l'entreprise Bolliger pour un montant de CHF 5'000.-, afin qu'elle puisse réaliser ce travail en même temps que le curage du bassin d'affinage, ceci a permis à la commune d'économiser une importante somme d'argent. Les conduites du stockeur de boues sont maintenant isolées, ce qui permet une extraction des boues en toute saison. Elle donne également les estimations de coûts pour la suite des travaux qui seront réalisés en 2023 ou 2024. Le total des travaux se monte à environ CHF 450'000.-. Un montant de CHF 283'000.- sera prélevé sur le fonds de réserve et un emprunt de CHF 167'000.- sera réalisé.

Le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande si l'augmentation des coûts de réparation de la STEP va une fois s'arrêter, étant donné que les montants expliqués ce soir sont bien plus élevés que ce qui avait été projeté lors de la dernière assemblée communale.

La conseillère en charge du dossier relève que des surprises peuvent toujours apparaître en cours de réalisation des travaux, entraînant des coûts supplémentaires. Elle indique également que l'augmentation générale du coût des matières premières et différents matériaux contribue également à l'augmentation des coûts des travaux. Elle relève encore qu'après les travaux d'assainissement terminés, des coûts annuels d'entretien courant seront à prévoir, comme l'évacuation des boues par exemple.

Ce même citoyen demande quel est le temps de garantie que l'on peut avoir sur les travaux de la STEP. Il lui est répondu qu'il est compliqué de donner un temps de garantie et que cela dépendra de l'entretien, notamment des machines.

Un autre citoyen demande si les montants présentés sont des chiffres estimatifs ou s'il s'agit de montant issus d'appels d'offres. Il lui est répondu que des appels d'offres sont réalisés mais que certaines entreprises sont les seules en Suisse à réaliser certains travaux et que les appels d'offres sont impossibles dans ces cas-là. Le bureau RWB s'occupe de faire les demandes d'offres.

Un citoyen relève qu'une grande partie des travaux sont des travaux nouveaux, comme les barrières de sécurité par exemple, il relève que ce n'est donc pas uniquement dû à un manque d'entretien mais que certaines mesures n'avaient pas été prévues par le bureau d'ingénieurs lors de la construction de la STEP. Monsieur le Maire relève que l'évacuation des boues représente tout de même un montant de CHF 300'000.- et que d'autres travaux qui n'avaient jamais été effectués engendrent la grande partie des coûts du crédit de CHF 450'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le point est accepté à une majorité évidente.

Discuter et approuver le crédit de CHF 50'000.- pour la réalisation d'une place de jeux au village, à couvrir par un emprunt après d'éventuelles subventions à recevoir

Le Président donne la parole au conseiller communal en charge du dossier pour l'entrée en matière. Celui-ci explique que le conseil communal a décidé de monter un projet de revalorisation de la place de jeux située au centre du village, le coût total du projet se monte à CHF 50'000.-.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est donc acceptée.

Le Président donne à nouveau la parole au conseiller communal en charge du dossier pour l'explication détaillée du point.

Celui-ci explique qu'à la suite du renoncement de la société d'embellissement d'entreprendre la réalisation de sa cabane au centre du village, le conseil communal a décidé de monter un projet pour revaloriser le centre du village, adapté à tous les âges, et ceci dans un esprit de simplicité. Il relève que plusieurs demandes d'offres ont été effectuées et présente celle qui a retenu l'attention du conseil communal, soit celle de l'entreprise IRIS-Spielwelten AG. Il explique que le tape-cul et le tourniquet seront rénovés mais resteront à leurs places respectives et donne ensuite des explications sur les différents jeux ainsi que sur la place de pétanque qui sont prévus dans le projet. Il indique que les jeux seront entourés de copeaux en bois pour la protection contre les chutes et que le travail de montage et de réalisation sera réalisé par les employés de voirie, le tout supervisé par un employé de l'entreprise IRIS-Spielwelten AG. Le coût total du projet se monte à CHF 50'000.- et il est prévu de le financer par des demandes de dons envers plusieurs entités, comme la Loterie Romande notamment. Il relève encore que le conseil communal espère une participation financière de la société d'embellissement du village.

Le Président ouvre la discussion.

Une citoyenne demande si le projet a été accepté par le BPA. Il lui est répondu que le projet n'a pas encore été soumis au BPA.

Un autre citoyen dit qu'il n'est pas favorable au projet. Il propose de rester dans la simplicité et dit que le projet est exagéré. Il propose de placer cet argent dans d'autres projets comme celui d'UAPE par exemple, il dit encore que le restaurant actuel du village n'est pas fait pour la population et propose d'utiliser cet argent pour rouvrir un vrai restaurant à la Pomme d'Or.

Le maire rappelle qu'un crédit de CHF 22'000.-, initialement prévu pour le projet de la société d'embellissement, n'a pas été utilisé et le serait pour compléter le montant de CHF 50'000.-, mais que les financements externes seraient privilégiés. Il rappelle également que le projet d'UAPE avance bien, mais que cependant la réouverture d'un restaurant au centre du village est une chose très compliquée.

Une citoyenne demande si les travaux de montage effectués par les employés de voirie sont compris dans les CHF 50'000.- et combien d'heures de travail cela représente-t-il. Le maire lui répond que oui et que cela représente 36 heures de travail à CHF 80.-/heure.

Une citoyenne trouve que le toboggan en inox n'est pas très « sécuritaire » car il deviendra très chaud en été. Une autre citoyenne corrobore cette affirmation et demande en plus s'il a été prévu de mettre en place une barrière autour de la place de jeux et fait remarquer que la Roger Federer Foundation ne finance que des places de jeux naturelles et que le projet proposé ne remplira pas les critères. Il lui est que la mise en place d'une barrière n'a pas été prévue mais que cela pourra cependant être envisagé.

Une citoyenne souhaite savoir où en sont les relations entre le conseil communal et la société d'embellissement et demande également si le conseil communal est sûr que la Loterie romande fera un don pour le projet, étant donné que c'est la commune qui est auteur du projet.

Un conseiller communal répond que la commune a pris contact avec la société d'embellissement par mail au mois de décembre pour l'inviter à une rencontre mais que malheureusement aucune réponse n'est venue en retour. La commune a donc repris contact avec la société d'embellissement et une rencontre est prévue le 22 février.

Le maire ajoute que la Loterie Romande donne facilement de l'argent quand il s'agit de projets qui sont en faveur des enfants, mais qu'effectivement le conseil n'est pas sûr d'obtenir un don de leur part. Il rappelle que d'autres fondations seront sollicitées pour les dons.

Un citoyen demande combien cela coûterait de travailler avec une entreprise plus locale. Le maire répond que le conseil communal a demandé une offre à une entreprise locale. Premièrement, le montant de l'offre est bien plus élevé, et deuxièmement, la qualité de l'offre n'est pas du tout à la hauteur de l'entreprise retenue pour le projet.

Un citoyen trouve qu'il est dommage de supprimer la table de ping-pong, vu qu'elle offre une activité à la tranche d'âge des 12-16 ans, qui sont selon lui un peu oubliés dans le projet. Un conseiller communal répond que la table de ping-pong est malheureusement en mauvais état et que ce jeu n'a plus la même cote que par le passé. La table ne sera cependant pas détruite mais conservée au cas où.

Le Président clôt la discussion et met au vote les propositions, à savoir : rénover la place de jeux actuel avait le budget de CHF 22'000.- précédemment voté, reporter le projet ou accepter la proposition du conseil communal.

Après opposition des amendements au vote, l'amendement portant sur le report du projet après que la commune ait pris contact avec la société d'embellissement et réunisse des propositions de subventions pour le projet, est accepté à la majorité évidente des AD.

4. Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôts et le budget 2023

Le Président donne la parole à Monsieur le maire pour l'entrée en matière du point.

Le maire indique que les taxes et le budget 2023 sont importants car ils exercent une influence sur les ménages communaux.

Un citoyen combat l'entrée en matière. Il propose à l'assemblée de refuser l'entrée en matière pour cinq raisons. Premièrement, les traitements pour la subvention de base pour les nouveaux logements ainsi que les prix de ventes des terrains pour 2023 n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour. Deuxièmement, les augmentations de taxes proposées sont toutes contestables selon lui. Troisièmement, le budget 2023 comporte de nombreuses erreurs, notamment en ce qui concerne

la ventilation des salaires dans les différentes rubriques. Quatrièmement, les salaires du personnel ainsi que les jetons de présence et indemnités des membres du conseil ne sont pas correctes selon lui. Cinquièmement, le budget des investissements manque dans l'avis transmis à la population. Il propose de refuser l'entrée en matière afin que le conseil communal corrige ces erreurs. De plus, il demande que si l'entrée en matière venait à être acceptée, le budget soit abordé page par page.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 28.

Le Président redonne la parole à Monsieur le maire pour les détails du point.

Monsieur le maire donne des informations sur l'état des finances communales, il explique notamment les différents indicateurs financiers, l'évolution démographique ou encore les résultats de la péréquation financière. Il conclue que la situation financière de la commune doit être prise très au sérieux et indique que certaines mesures doivent être prise rapidement pour sortir la commune de sa situation difficile.

Un citoyen relève que lorsqu'il s'est exprimé à la presse, Monsieur le maire a indiqué que son principal souci était le redressement des finances communales. Ce citoyen dit resté dubitatif quant au budget proposé et précise qu'il interviendra à plusieurs reprises au sujet de ce budget.

Le secrétaire-caissier présente les taxes communales, telles qu'elles ont été publiées par voie de tout-ménage.

Le Président rappelle le contenu de l'article 20 du règlement d'organisation de la commune et ouvre ensuite la discussion.

Un citoyen intervient sur la taxe des frais de cadastres, il propose de la baisser à 0.1‰ au lieu de 0.2‰, car le produit de cette taxe est bien supérieur aux frais occasionnés, les frais annuels s'élevant en moyenne à CHF 4'000.- alors que le produit de la taxe se monte à CHF 16'000.-. Il indique que les travaux de mensuration officiels sont terminés à Montfaucon et que les frais ont été entièrement remboursés au canton. Il précise que la loi cantonale indique que la taxe est censée couvrir en totalité ou en partie les frais, ce qui sera toujours possible en l'abaissant de moitié.

Un autre citoyen demande pourquoi la taxe des exploitations agricoles est augmentée à CHF 150.-, il trouve que cette taxe est injustifiée, étant donné que les plastiques agricoles sont payés séparément lors de leur élimination, il propose de refuser cette augmentation de taxe. Le secrétaire-caissier précise qu'une augmentation générale des taxes a été effectuée afin de réduire le déficit du service des déchets. Une citoyenne précise que la taxe avait été mise en place car les plastiques agricoles pouvaient être livrés à la commune, ce qui n'est actuellement plus le cas. Elle trouve également que cette taxe n'a plus raison d'être.

Une autre citoyenne indique que les plastiques agricoles sont considérés comme des déchets industriels et doivent donc être payés séparément, elle trouve également que l'augmentation de la taxe agricole est énorme. Elle indique encore que le budget du compte déchets affiche un déficit de CHF 10'200.-, elle est interpellée par plusieurs chiffres, l'augmentation de 250% des frais de personnel, qui passe de CHF 12'700.- à CHF 33'800.- soit l'équivalent du double du déficit, le montant pour l'élimination des encombrant ne diminue pas alors que le service a diminué soi-disant pour économiser de l'argent. Elle dit que le directeur de Vadec, lui a transmis des informations et que selon elle, le prix d'incinération des déchets va baisser de CHF 10.-

/tonne, soit CHF 1'200.- en moins pour la commune de Montfaucon. Elle indique encore qu'une ristourne exceptionnelle va être versée aux communes membres en 2023, mais ne connaît pas le montant exact, le directeur lui ayant indiqué un montant de CHF 20.-/tonne pendant 6 mois, soit également environ CHF 1'200.-. Elle indique que le Copil de la taxe aux sacs des Franches-Montagnes a également annoncé une augmentation de la ristourne des sacs taxés de CHF 20.-/tonne soit un montant d'environ CHF 2'000.- pour la commune de Montfaucon. Elle dit que tous ces montants n'ont pas été pris en considération dans le budget. Elle dit que le montant d'attribution aux financements spéciaux du budget est selon elle attribué au fonds des déchets, ce qui n'a selon elle pas lieu d'être car le compte est déficitaire. Elle dit qu'en additionnant tous les chiffres, elle arrive à un bonus de CHF 7'600.-, soit un déficit final de CHF 2'600.-. Elle indique également que l'augmentation du revenu des taxes dépassera le seuil de la TVA, elle sera donc ajoutée à la taxe. Elle propose donc à l'assemblée de refuser l'ensemble de l'augmentation des taxes sur les déchets.

Un autre citoyen trouve qu'augmenter la taxe des ménages alors que dans le même temps les conteneurs verts sont ramassés gratuitement est exagéré et demande comment les conteneurs verts sont financés. Il demande également que la taxe des ménages ne soit pas augmentée.

Un autre citoyen dit que lors de la dernière assemblée il avait été indiqué que la taxe ne serait pas augmentée en raison du ramassage des déchets verts.

Une citoyenne indique que le budget du compte des eaux présente un déficit de CHF 18'400.-, soit une augmentation du personnel de CHF 32'450.-, soit 380%, tous cela sans compter les jetons de présence puisque ces derniers sont à zéro. Elle dit que le nombre de compteurs était de 278 pièces auparavant et qu'il n'y en a plus que 220 selon le budget, la différence représenterait un bonus de CHF 11'000.-. Elle dit que les maisons qui récupèrent l'eau et les fermes devront payer 2 compteurs, et se demande si cela est normal. Elle dit que les solutions de rentrées supplémentaires doivent être trouvées d'une autre manière. Elle propose à l'assemblée de refuser l'augmentation de la taxe des compteurs.

La conseillère en charge du dicastère indique que le ramassage des déchets verts ne coûte pas plus que les années précédentes mais que les différentes taxes liées au transport ont augmentées et que ces augmentations doivent également être répercutées sur les taxes communales. Elle dit également que Montfaucon est un des derniers villages à avoir une taxe des déchets à CHF 65.- par personne. Elle indique qu'effectivement il y a moins de ramassages des encombrants mais que le tonnage est plus élevé, s'élevant à plus de 310 tonnes de déchets en 2022. Elle dit que beaucoup d'objets jetés seraient encore utilisables et qu'une grande économie est possible si la population fait plus attention. Elle dit que les incivilités des citoyens coûtent cher à la commune et qu'elle fait tout son possible pour que le compte des déchets s'autofinance, mais que la population doit aussi faire sa part du travail en respectant les règles. Elle indique qu'une taxe de base sera mise en place pour l'eau propre l'année prochaine et que le canton décidera de cette taxe.

Un citoyen demande pourquoi la charge salariale augmente dans les différents services. Le secrétaire-caissier lui répond que le système MCH2 ne permet plus d'imputations internes mais exige que les coûts soient directement imputés dans les bonnes fonctions, les salaires des employés de voirie étant maintenant répartis dans les différents services, ce qui crée un changement brusque dans le budget pendant la période de transition. Il indique également que les compteurs bypass et les sous-compteurs ont été supprimés du calcul de la taxe, que seul le

compteur principal serait facturé, comme le demande la nouvelle loi, ce qui explique le nombre de 220 compteurs et non pas 278.

Une citoyenne demande pourquoi les 2 compteurs ont été facturés en 2022. Le maire répond que la nouvelle taxe entrera en vigueur en 2023 seulement.

Une citoyenne demande quand les factures d'eau seront envoyées.

Xavier Schaffter répond que à la suite de la migration vers le nouveau système informatique, des erreurs sont apparues dans les compteurs d'eau et que le problème est en train d'être réglé. Une citoyenne soutient la proposition de refuser toutes les taxes, elle dit que cela représenterait pour elle une augmentation de CHF 600.-.

Le Président clôt la discussion sur les taxes et met au vote les différentes propositions citoyennes.

Amendement 1 : Taxe cadastrale à 0.1‰ au lieu de 0.2‰.

Amendement 2 : Refuser l'augmentation de la taxe agricole.

Amendement 3 : Refuser l'augmentation de toutes les taxes proposées.

Amendement 4 : Refuser l'augmentation de la taxe des déchets des ménages et réfléchir à une taxe sur les déchets verts.

L'amendement 3 est accepté par 42 voix contre 19 face à la proposition du conseil communal.

L'amendement 1 est accepté à la majorité évidente.

Le Président donne ensuite la parole au secrétaire-caissier pour la présentation du budget 2023.

Un citoyen demande que l'assemblée se prononce sur le fait de passer page par page, rubrique par rubrique, le budget 2023.

Le Président met au vote cette demande, celle-ci est refusée par 33 voix contre 23.

Le secrétaire-caissier passe en revue les différentes rubriques du budget une par une.

○ 0. Administration Générale

- Le secrétaire-caissier indique que la nouvelle ventilation comptable n'est pas encore totalement terminée, comme le demande la réforme MCH2 et le fiduciaire. Il explique que le principal élément de ce budget 2023 est représenté par la nouvelle ventilation des salaires dans les différents services et l'adaptation des jetons de présence des membres du conseil communal.
- Un citoyen souhaiterait des précisions sur l'augmentation de CHF 11'000.- des jetons de présence des membres du conseil. Le maire lui donne un bilan de l'année 2022 : 564 séances ont été effectuées par les membres du conseil au cours de l'année 2022, ainsi que 492 heures de travail notées, étant donné que beaucoup d'autres sont effectuées bénévolement. Il a donc été prévu un montant plus conséquent pour les jetons de présence pour l'année 2023.

- Un citoyen demande ce que représente les CHF 30'000.- budgétisés au point 0.2. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un montant lié au départ du secrétaire communal.
- Un citoyen demande pourquoi le salaire de l'administration ne diminue pas alors que les ventilations dans les services ont été effectuées, il demande pourquoi on arrive à un montant de CHF 142'000.- alors que cela tournait autour des CHF 100'000.- auparavant. Il lui est répondu que c'était plus élevé que CHF 100'000.- et qu'il s'agit des salaires actuels et du départ du secrétaire, un ajustement va se faire dans les années prochaines.
- Une citoyenne demande, sur le point 0.121, pourquoi les jetons de présence diminuent de CHF 1'700.- à CHF 500.-.
- Le Président intervient et informe l'assemblée qu'il va limiter les débats à une question par personne, faute de quoi l'assemblée ne va jamais se terminer. Il demande au secrétaire-caissier de poursuivre sa présentation.
- 1.
 - Rubrique 1 : représente la taxe des pompes ainsi que les divers frais, comme le journal officiel par exemple.
 - Un citoyen revient sur les frais de traitement du personnel et indique que selon son calcul de la masse salariale pour l'année 2023, il arrive pour l'administration à CHF 119'400.-, alors que ce montant était de CHF 101'300.-, soit CHF 18'100.- d'augmentation de masse salariale, soit 18%. Il relève que la masse salariale des employés communaux, sans la STEP et les écoles, avec la ventilation dans les différents services, se monte à CHF 86'400.-, alors qu'elle était jusqu'à présent de CHF 51'000.-, soit une augmentation de CHF 35'400.-, soit 70%. Il demande la clôture de la discussion du budget 2023 et le refus de ce dernier.
 - Le Président met au vote la clôture du budget. La clôture du budget est refusée par 32 voix contre 21.
- 2.
 - Rubrique 2 : différents montants comme les transports scolaires ou la gestion du complexe scolaire.
- 3.
 - Rubrique 3 : montant principal est constitué de la participation CLFM.
- 4.
 - Rubrique 4 : plusieurs petits montants sont liés à l'infirmière scolaire ainsi qu'aux soins dentaires.
- 5.
 - Rubrique 5 : montants principaux liés à l'AVS, à l'AI ou encore à l'aide sociale.
- 6.
 - Rubrique 6 : la nouvelle ventilation des salaires de la voirie intervient dans cette rubrique.
- 7.
 - Rubrique 7 : cette rubrique sera modifiée, étant donné que l'augmentation des taxes a été refusée.
- 8.

- Rubrique 8 : le secrétaire-caissier indique que lors des années précédentes, le montant total des contributions d'estivage ne figuraient pas dans le compte d'exploitation. Ceci a été corrigé dans le budget 2023, ce qui explique les grandes différences de montants. Il indique que les montants concernant la sylviculture ont été fournis par le garde de triage.
- 9.
 - Rubrique 9 : données selon les prévisions du service des contributions, les revenus d'impôts devraient augmenter de CHF 70'000.- et que la péréquation financière se montra à CHF 83'695.-. Il indique encore que le conseil communal propose de faire un prélèvement sur la réserve budgétaire de CHF 130'000.-.
 - Un citoyen demande si le déficit serait plus important si le prélèvement de CHF 130'000.- n'avait pas lieu. Il lui est répondu que c'est exact.

Le Président clôt la discussion sur le budget. Au vote, le budget est accepté par 38 voix contre 10.

Un citoyen relève qu'il est désolant qu'il n'est pas eu la possibilité d'expliquer aux citoyens les différentes erreurs du budget et il invite l'administration communale à corriger sans délai les mauvaises rubriques du plan comptable MCH2.

5. Zone d'activités d'Intérêt Cantonal (AIC)

- a) Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes.
- b) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement.
- c) Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgelets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement.

Le Président donne la parole au maire pour l'entrée en matière.

Monsieur le Maire donne quelques détails sur la zone AIC.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est donc acceptée.

Le Président redonne la parole à Monsieur le Maire pour le détail du point. Ce dernier explique le fonctionnement de la ZAFM et de la zone AIC. Il donne ensuite des explications détaillées sur le point a).

Au vote, le point 5, lettre a) est accepté à la majorité évidente.

Monsieur le maire présente ensuite la lettre b du point 5.

Au vote, le point 5, lettre b) est accepté à la majorité évidente.

Monsieur le maire présente encore les détails sur le point 5, lettre c).

Au vote, le point 5, lettre c) est accepté à la majorité évidente.

Une citoyenne se renseigne encore pour savoir si la zone AIC est prévue pour tous les corps de métiers. Le maire répond qu'il lui transmettra la liste des corps de métiers prévus pour cette zone.

Un autre citoyen souhaite savoir si les bénéficiaires des impôts de la zone seront redistribués aux communes. Il lui est répondu que oui, au prorata du nombre d'habitants.

6. Discuter et approuver un échange de terrain agricole d'une surface d'environ 900 m² entre la commune et M. Ali Rebetez

Le Président donne la parole au conseiller communal en charge de l'aménagement pour l'entrée en matière.

Celui-ci explique que à la suite de la requête de M. Ali Rebetez, le conseil communal propose à l'assemblée un échange de terrain agricole avec ce dernier. Le Président demande à Monsieur Rebetez, présent dans la salle, de se retirer pour ce point. Monsieur Ali Rebetez sort de la salle.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est donc acceptée.

Le Président redonne la parole au conseiller communal pour le détail du point. Il explique que Monsieur Rebetez a fait une demande au conseil communal pour un échange de terrain agricole d'une surface de 900 m² entre sa parcelle N°68 située aux « Champs Fleuris et la parcelle communale N°28 située au Nord de sa ferme, qui est un pâturage communal. Il indique encore que cet échange lui permettrait la construction de sa nouvelle fosse à lisier, et que tous les frais relatifs à cet échange, comme les frais de notaires, seront à la charge de Monsieur Rebetez. La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Au vote, le point est accepté à l'unanimité.

7. Renouvellement des représentants de la commune à la commission du Cercle scolaire primaire

Le Président donne la parole à Monsieur le maire pour l'entrée en matière. Celui-ci explique que la commission d'école, pour la nouvelle législature, doit être renouvelée par l'assemblée communale.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est donc acceptée.

Le Président redonne la parole à Monsieur le Maire pour le détail du point. Celui-ci donne des explications sur le fonctionnement de la commission d'école, explique que deux membres sortant ne souhaitent pas se représenter, et donne les noms des personnes qui sont candidates.

Les personnes candidates sont les suivantes :

- Mme Cécile Piquerez (sortante)

- Mme Corinne Bourquard Quenet (sortante)
- M. Mike Boillat (nouveau)
- M. Marc Dällenbach (nouveau)
-

Il indique ensuite que Fanny Farine s'est également portée volontaire par courrier adressé au conseil communal et donne connaissance à l'assemblée de son courrier de candidature."

Le Président demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

M. Arnaud Baumann se porte également candidat à la commission d'école.

Une citoyenne demande s'il y a une limite de mandats pour la commission d'école. Le Président lit le règlement du cercle scolaire et lui indique que le nombre de mandats est limité à maximum deux législatures.

Le Président clôt la discussion et rappelle que le vote se tiendra au bulletin secret, étant donné que les 2/3 de l'assemblée ne s'y sont pas opposés.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins délivrés : 73

Nombre de bulletins rentrés : 73

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins valables : 70

Majorité absolue : 36

Sont élus : Mme Fanny Farine (57 voix), Mme Cécile Piquerez (53 voix), Mme Corinne Bourquard Quenet (48 voix) et M. Mike Boillat (45 voix).

MM. Arnaud Baumann et Marc Dällenbach reçoivent respectivement 33 et 27 voix.

8. Renouvellement de l'organe de contrôle

Le Président donne la parole au secrétaire-caissier pour l'entrée en matière. L'entrée en matière n'étant pas contestée, le secrétaire-caissier fait part à l'assemblée de la proposition du Conseil communal pour renouveler le mandat de la fiduciaire BDO, agence de Delémont, qui officie déjà depuis 2020 en qualité de vérificateurs des comptes de la commune.

Au vote, ce point est accepté à l'unanimité.

9. Information générale des projets communaux

Le Président donne la parole à Monsieur le maire qui présente les divers travaux et projets effectués ces derniers mois dans les différents dicastères par le Conseil communal.

10. Divers

Un citoyen demande que la suppression de la taxe des déchets pour les exploitations agricoles soit étudiée par le conseil communal et mise à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale.

Au vote, l'assemblée accepte à la majorité évidente d'ajouter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale.

Une citoyenne revient sur le courrier qu'elle a envoyé au conseil communal concernant l'éclairage public devant sa maison. Elle demande au conseil communal de prendre position sur la question de sécurité et des responsabilités de la commune en ce qui concerne la coupure de l'éclairage public, étant donné qu'elle n'est pas satisfaite de la réponse que le conseil communal lui a envoyée par courrier.

Un conseiller communal répond que la seule obligation à laquelle la commune doit se soumettre est l'éclairage des passages piétons et que tous les autres points lumineux peuvent être éteints. Il indique également que, après renseignements pris auprès des divers services cantonaux, la commune a tout à fait le droit de couper certains points lumineux. Le maire ajoute que la commune ne peut pas être tenue pour responsable d'un accident qui pourrait survenir sur la voie publique.

Un citoyen tient à témoigner son indignation face au licenciement de l'ancien secrétaire communal. Il est outré que le conseil communal ait mené une croisade, dans le seul but d'éjecter le secrétaire communal de son poste. Il dit que le secrétaire communal est un homme très compétent et se demande comment certaines personnes font pour encore se regarder dans un miroir. Il dit que pendant 30 ans, les compétences du secrétaire communal n'ont jamais été remises en question jusqu'à l'entrée en fonction des nouvelles autorités. Il cite ensuite le Piccus comme référence et puis se tait.

Une citoyenne dit que conseil communal a renvoyé le secrétaire communal comme un malfrat et que cela n'est pas correct. Elle traite ensuite le conseil communal de « 7 formidables chasseurs de têtes ». Elle dit que le conseil communal fait preuve d'animosité à l'encontre du secrétaire communal.

Une citoyenne demande qui est la collaboratrice qui travaille au bureau communal et dit que le conseil communal fait preuve de manque de transparence. Monsieur le Maire lui répond que cette personne est engagée en tant qu'employée administrative à 50%.

Une citoyenne demande plus de détails sur le poste de cette collaboratrice administrative. Le secrétaire-caissier donne quelques compléments d'information sur le poste et l'engagement de cette collaboratrice.

Une citoyenne aimerait savoir si les horaires du bureau communal ont été changés. Monsieur le Maire répond que les horaires d'ouverture du bureau ont été peu clairs pendant un moment, ceci dû aux problèmes de secrétariat. Il indique les nouveaux horaires sont affichés sur la porte du bureau.

Une citoyenne demande pour combien de temps et à quel taux le secrétaire-caissier restera en intérim auprès de la commune. Monsieur le maire répond que la collaboratrice administrative, actuellement employée à la comptabilité, et n'a donc pas la fonction de caissière ou de secrétaire

communale. Le secrétaire-caissier actuel a.i. travaille à 50 %, le poste sera mis au concours en temps voulu.

Une citoyenne déplore que le canal de communication de la commune n'est pas optimal, notamment en ce qui concerne les informations au sujet de la cessation des rapports de travail avec l'ancien secrétaire communal. Il lui est répondu que certaines informations, faisant l'objet d'une procédure, ne peuvent pas être communiquées par tout-ménage.

Un citoyen informe le Conseil communal que c'est lui qui a déposé le gazon de manière illicite dans le talus aux Sairains, dont le ramassage a engrangé un coût de CHF 1'500.- pour la commune. De plus, il demande au conseil communal de revoir le règlement des résidences secondaires.

Une citoyenne demande au conseil communal de ne plus faire d'assemblées communales le soir de baïtchai.

Après les différentes questions des divers, Monsieur le Maire débute un rapport sur l'état de la commune lorsque le nouveau conseil communal a pris ses fonctions en 2021. Après 2 minutes, un citoyen interrompt le maire en lui disant « qu'il a un sacré culot », puis dans la foulée, une trentaine de personnes se lèvent et quittent la salle.

L'assemblée se termine dans une certaine confusion. Le président lève donc celle-ci à 00:10 heures (minuit et dix minutes) sous l'applaudissement des personnes restantes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Claude Schaffter

M. Michel Beuret